




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-177**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131656-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT DE COORGANISATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE AVEC LA
FONDATION MAPFRE ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE
EXPOSITION AU MUSEE GRANET, INTITULEE " PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE PEINTURE" DU
9 JUIN AU 23 SEPTEMBRE 2018**

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONTRAT DE COORGANISATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE AVEC LA FONDATION MAPFRE ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE EXPOSITION AU MUSEE GRANET, INTITULEE " PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE PEINTURE" DU 9 JUIN AU 23 SEPTEMBRE 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

À l'initiative du Musée national Picasso-Paris, ce parcours dans la création de Pablo Picasso (1881-1973) et dans les lieux qui l'ont inspiré, mis en parallèle avec le parcours et l'œuvre de Francis Picabia (1879-1953) offre une expérience culturelle inédite. Ce projet international bénéficie de prêts exceptionnels, tant de collections publiques que privées. Cette exposition a intéressé une institution espagnole, basée à Madrid et à Barcelone.

C'est dans ce cadre que le musée Granet, Aix-en-Provence et la Fundación MAPFRE, Barcelone, se sont rapprochés pour organiser cette importante exposition.

La politique d'expositions du musée :

Le musée Granet a entrepris depuis 2006 un cycle de grandes expositions internationales triennales, Cézanne en 2006, Picasso-Cézanne en 2009 et Le Grand Atelier du Midi en 2013 dans le cadre de MP 2013.

Outre ces années d'expositions internationales, le musée Granet met en œuvre deux à trois expositions temporaires par an : contemporaines, du XXème siècle et patrimoniales qui contribuent à la hausse de sa fréquentation.

Depuis 2010, le musée Granet a présenté chaque été une exposition temporaire majeure : Alechinsky en 2010, Collection Planque en 2011, les Chefs d'œuvres du musée Frieder Burda en 2012, la Collection Pearlman « Cézanne et la modernité » en 2014, « Icônes Américaines : Chefs d'œuvre du San Francisco Museum of Modern Art et de la collection Fisher » en

2015, « Charles Camoin, un peintre dans sa lumière » en 2016 et « Passion de l'art : Galerie Jeanne Bucher Jaeger depuis 1925 » en 2017 .

« Picasso Picabia, la Peinture au défi »

Cette exposition s'inscrit dans la saison « Picasso Méditerranée 2017 – 2019 » initiée par le Musée national Picasso Paris qui prête au musée Granet ses chefs-d'œuvre pour un dialogue inédit entre le génie Picasso et Picabia, artiste singulier et moins connu du grand public. En complément, s'ajoutent de nombreux prêts issus de collections particulières et de grandes institutions européennes et américaines. Près de 140 peintures et œuvres sur papier ainsi qu'une cinquantaine de revues, documents d'archives et photos seront présentés dans les salles d'expositions temporaires du musée au rez-de-chaussée et 1^{er} étage et offriront au public un parcours inédit et passionnant sur l'art du XXe siècle au travers de l'œuvre de deux ses artistes majeurs.

Le parcours et les thèmes choisis pour ces deux artistes, parfois amis dans la vie et souvent rivaux sur la scène artistique, proposent la (re)découverte des grands moments de la peinture du XX^e siècle : cubisme, dadaïsme, "classicisme monstre", en passant par les œuvres de la deuxième guerre mondiale et celles de leurs dernières années respectives.

L'exposition sera présentée d'abord au musée Granet d'Aix-en-Provence du 9 juin au 23 septembre 2018 avant de rejoindre la Fundació Mafre à Barcelone où les œuvres seront présentées du 12 octobre 2018 au 13 janvier 2019.

Pour les aspects financiers, notre quote part (50%) des honoraires du commissaire d'exposition, des assistantes et leurs frais de déplacements seront à verser à la Fundació Mafre début juin 2018. Les frais de fabrication des caisses, les emballages, les restaurations, les frais des convoyeurs et les frais de transport selon la quotité prévue au contrat seront à verser à la Fundació Mafre début juin 2018 pour l'aller et en octobre 2018 pour le retour. Les comptes finaux seront faits à l'issue de l'étape de Barcelone en 2019.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de coorganisation entre la Fundació MAPFRE et le musée Granet / Ville d'Aix en Provence;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget du Musée Granet pour l'exercice 2018.

DL.2018-177 - CONTRAT DE COORGANISATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE AVEC LA FONDATION MAPFRE ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE EXPOSITION AU MUSEE GRANET, INTITULEE " PICASSO-PICABIA, HISTOIRE DE PEINTURE" DU 9 JUIN AU 23 SEPTEMBRE 2018-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONTRAT DE COORGANISATION DE L'EXPOSITION
«Picasso Picabia, une histoire de peinture»

ENTRE

D'UNE PART,

Fundación MAPFRE (CIF : G-28520443) dont le siège est situé Paseo de Recoletos 23, Madrid (Espagne), représentée par Monsieur Pablo Jimenez Burillo, Directeur de l'Area de Cultura de Fundación MAPFRE, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désigné « Fundación MAPFRE »

ET D'AUTRE PART

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire délégué aux musées, au Patrimoine, secteur sauvegardé - relations avec l'Atelier du Patrimoine - politique patrimoniale - embellissement de la Cité - Archives Municipales - Santé et Relations avec les Hôpitaux - Conseiller territorial du Pays d'Aix - Conseiller métropolitain - dûment habilité aux fins présentes, de laquelle dépend le Musée Granet.

Ci-après désigné « la Ville/musée Granet »

Ci-après ensemble désignés « les Organismes ».

Les Organismes se sont rapprochés aux fins de convenir des conditions et modalités d'organisation de la co-organisation de cette exposition,

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de l'opération "Picasso Méditerranée" initiée par le musée Picasso Paris prêtant nombre de ses chefs-d'œuvre à des institutions culturelles de la Sicile au sud de l'Espagne en passant par le Sud de la France.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de déterminer les obligations des Organismes relatives à l'organisation de l'exposition dont les caractéristiques sont définies à l'article 2 du présent Contrat (ci-après désignée l'« Exposition »).

Chacune des parties sera pleinement responsable de son étape de l'Exposition. Cela se traduit notamment par la possibilité, pour les Organismes, de solliciter le prêt d'œuvres supplémentaires.

Les œuvres demandées par un seul Organisateur et/ou exposées dans l'un seulement des deux lieux d'exposition, sont exclues du champ d'application du présent Contrat, à l'exception des frais afférents à l'emballage, transport et au convoiement aller et retour des œuvres prêtées à la Ville/musée Granet seulement qui seront réglés et remboursés à cette institution par la Ville/musée Granet en juin 2018 pour la phase aller et en octobre 2018 pour la phase retour. Le solde final éventuel sera intégré aux comptes finaux en février 2019.

Les frais de toute autre nature pour les œuvres prêtées à une seule étape relèvent de la seule responsabilité et sont à la charge exclusive de l'Organisateur qui expose seul et/ou demande seul les dites œuvres.

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'EXPOSITION

1 - Dates et lieux de l'Exposition

L'Exposition sera présentée au musée Granet, Aix-en-Provence, du 9 juin au 23 septembre 2018. L'inauguration aura lieu le jeudi 7 juin 2018.

L'Exposition sera ensuite présentée à la Fundación MAPFRE, sur son site Barcelone, du 12 octobre 2018 au 13 janvier 2019. L'inauguration aura lieu le 1^{er} octobre 2018.

2.2 - Commissariat de l'Exposition

Le commissariat général de l'Exposition est assuré par Pablo Jimenez, directeur de l'Área de Culture de Fundación MAPFRE, et Bruno Ely, directeur du musée Granet. Le commissariat scientifique est assuré par Aurélie Verdier, conservateur et historienne de l'art. Ces personnes sont ci-après désignées les Commissaires.

Un contrat de commissaire scientifique a été établi par Fundación MAPFRE, en concertation avec la Ville/musée Granet à l'attention d'Aurélie Verdier pour un montant total de 30 000 TTC, incluant des frais déplacements pour des missions de recherches et divers contacts, à partager à part égale entre les Organisateurs. S'ajouteront quelques dépenses liées aux négociations des prêts qui seront partagés à part égales entre la Ville/musée Granet et Fundación MAPFRE. Fundación MAPFRE et la Ville/musée Granet donneront leur accord préalablement à Mme Verdier pour ses déplacements. La Ville d'Aix-en-Provence/musée Granet règlera les frais d'hébergement à Aurélie Verdier et à Marie Merio, assistante scientifique du projet, pour la période du montage de l'exposition au musée Granet de mi-mai au 8 juin 2018 et en assumera le coût à 100%.

De plus, un contrat d'assistant scientifique du projet a été établi par Fundación MAPFRE, en concertation avec la Ville/musée Granet à l'attention de Marie Merio pour un montant de 6.000 euros TTC, à partager à parts égales entre la Ville /musée Granet et Fundación MAPFRE qui en fait l'avance (y compris les déplacements de cette personne). Ce contrat a été prolongé pour 6 mois en plus pour un montant de 6.000 euros TTC, en concertation avec la Ville/musée Granet et Fundación MAPFRE en fait aussi l'avance.

Précédemment en 2017, il y eut un premier contrat d'assistant scientifique à l'attention d'Isis Jourda pour un montant de 9.000 euros TTC qui fut interrompu a

l'issue d'une période de six mois par la Fundación MAPFRE en accord avec la Ville d'Aix-en-Provence/musée Granet. La Fundación MAPFRE a avancé le paiement de 6.000 euros TTC. Cette somme sera partagée à part égale entre les Organismes.

2.3 - Contenu de l'Exposition

L'Exposition comprend environ 117 œuvres communes aux deux Étapes (ci-après désignées « Œuvres Communes »).

Les œuvres prêtées à Ville/musée Granet seulement sont au nombre de 48 environ.

Les œuvres prêtées à Barcelone seulement sont au nombre de 44 environ.

La liste prévisionnelle de l'ensemble des Œuvres Communes, indiquant pour chaque œuvre ses caractéristiques et sa valeur d'assurance, est annexée au présent Contrat (Annexe A). Cette liste est mise à jour en fonction des prêts effectivement accordés.

2.4 - Titre de l'Exposition

L'Exposition est provisoirement intitulée « Picasso Picabia, une histoire de Peinture ». Il est entendu que le titre définitif pourra différer à Aix-en-Provence et Barcelone.

ARTICLE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE DES PRÊTS

3.1 - Demandes de prêt

Fundación MAPFRE et la Ville/musée Granet établissent et envoient les courriers officiels de demande de prêt, aux noms des deux Organismes, signés par Pablo Jimenez et par Bruno Ely aux propriétaires des Œuvres, annonçant la ou les étapes pour lesquels ils sont sollicités, et incluant le formulaire de prêt bilingue français/anglais qui mentionnera les deux (2) étapes.

Chaque Organisme signe les contrats de prêt qui lui sont adressés directement par les prêteurs d'Œuvres Communes pour son Etape, si les prêteurs le demandent.

Si les contrats de prêt sont adressés directement à un Organisme pour son étape, celui-ci signe le contrat de prêt pour l'Etape qui le concerne, sous réserve de l'accord de l'autre Organisme en cas de conditions inhabituelles.

Si un prêteur demande des modalités particulières de transport et/ou d'assurance de l'Œuvre Commune qu'il prête, les deux Organismes négocient au mieux ces modalités pour les deux étapes ou pour une seule étape.

3.2 - Frais afférents aux prêts

a) Œuvres Communes prêtées par des tiers

La Ville/musée Granet avance les frais suivants afférents aux Œuvres Communes prêtées par des tiers :

- les frais administratifs de prêt et de préparation / loan fees facturés par les

prêteurs;

- les frais de bichonnage / dépoussiérage.

L'ensemble de ces frais sera intégré aux comptes finaux de l'exposition pour partage entre la Ville /musée Granet et Fundación MAPFRE, en février 2019.

3.3 - Échange de prêts

Si un prêteur demande que lui soit prêtée une œuvre appartenant aux collections d'un des Organismes (« l'œuvre de remplacement »), en remplacement de l'Œuvre Commune qu'il prête aux deux Étapes, cet échange doit être convenu d'un commun accord par les Organismes.

L'Organisme prêteur organise l'emballage, la fabrication de la caisse, le transport aller-retour, le convoiement et l'assurance de clou à clou de l'œuvre de remplacement, et en avance les frais correspondants. Ces frais seront partagés à parts égales entre les Organismes.

ARTICLE 4 - CONSTATS D'ÉTAT, CONSERVATION ET SÉCURITÉ

4.1 - Constats d'état

Le constat d'état, accompagné à titre documentaire d'une photographie ou d'une photocopie de photographie de l'œuvre, est le document de référence si une modification de l'état de l'Œuvre Commune est constatée pendant la durée de l'Exposition. Il accompagne l'Œuvre Commune sur tout le circuit de l'Exposition.

La Ville d'Aix-en-Provence/musée Granet, présentant l'Exposition en premier, prépare un formulaire de constat d'état pour chacune des Œuvres Communes.

A chaque examen des Œuvres Communes à leur emballage, déballage et remballage, ce document est annoté et signé par un représentant de l'Organisme de l'étape concernée et, le cas échéant, par le prêteur ou son représentant et par un représentant de l'autre organisme, notamment en cas de garantie d'État.

4.2 - Conservation et sécurité des œuvres

Les Organismes s'engagent à communiquer aux prêteurs qui en feraient la demande le *Facility Report* de leurs lieux d'exposition.

Les Organismes s'engagent à respecter les exigences particulières des prêteurs et, à défaut, à respecter des conditions de conservation conformes aux normes internationales, notamment :

- Luminosité :

150 à 300 lux maximum pour les matières organiques (peintures) ;

600 lux maximum pour les matériaux non organiques ;

50 lux maximum pour les œuvres sur papier ou autres documents sensibles à la lumière.

- Lumière ultraviolette : 75 μ watts/lumen maximum
- Température : 20°C (+/- 2°C)

- Humidité relative : HR 50 % (+/-5%)

Les Organismes s'engagent à ce que les œuvres soient continuellement sous surveillance, aussi bien pendant leur stockage, leur emballage, leur déballage, leur installation, leur désinstallation, leur remballage, que pendant la durée de leur présentation au public, en respectant les conditions suivantes : dispositif électronique de surveillance de jour et de nuit, présence de gardiens 24h/24h dans les locaux, personnel de surveillance spécialisé pendant l'ouverture des salles d'exposition au public.

Les salles d'exposition sont exclusivement réservées à la présentation des œuvres, aucune autre activité n'y sera autorisée. A ce titre il y sera interdit de manger, boire, et fumer. Les animaux ne seront pas admis. De la même façon et général les salles d'exposition ne pourront en aucun cas accueillir tout autre événement autre que la présentation des œuvres. Toutefois, il est autorisé d'organiser des visites guidées dans les salles de l'Exposition, ainsi que d'autres activités toujours en relation avec l'exposition qui ne puisse en aucun cas supposer un danger pour les œuvres exposées.

4.3 - Scénographie de l'Exposition

Chaque Organisateur est seul responsable de la scénographie de l'Exposition dans son étape. L'ensemble des frais correspondants (conception, travaux de réalisation, montage, démontages) sont à sa charge exclusive.

4.4-Visites préparatoires

Toute visite préparatoire sur les lieux de l'Exposition sera définie d'un commun accord entre les Organismes.

Ils en détermineront notamment les participants, les dates et la durée.

Les frais de voyage et de séjour des représentants de Fundación MAPFRE et de la Ville /musée Granet (Commissaire, conservateur, régisseur et tout représentant officiel de ces institutions) qui participeront aux visites préparatoires seront à la charge de l'Organisateur pour son personnel concerné. Les frais de déplacement d'Aurélie Verdier, commissaire scientifique, ainsi que ceux afférents aux déplacements de l'assistante scientifique du projet, s'ajoutant à ceux qui sont compris dans le contrat commissariat, seront avancés par Fundación MAPFRE et remboursés pour moitié par la Ville/musée Granet en juin 2018.

ARTICLE 5 – FABRICATION DES CAISSES

5.1 - Œuvres Communes et œuvres prêtées à une seule étape par des tiers

La Ville/musée Granet et Fundación MAPFRE sont responsables de l'organisation des opérations de fabrication des caisses et emballages fabriqués qu'ils suivront en concertation. La Fundación MAPFRE fera l'avance des frais afférents à la totalité des caisses et emballages.

Les frais seront partagés à parts égales entre Fundación MAPFRE et la Ville/musée Granet pour les Œuvres Communes et seront refacturés par Fundación MAPFRE en totalité au musée Granet pour les œuvres prêtées à Ville/musée Granet seulement et seront à la seule charge de Fundación MAPFRE pour les œuvres présentées à Barcelone uniquement.

ARTICLE 6 - EMBALLAGE, TRANSPORT ET CONVOIEMENT

Le présent article fixe les obligations incombant à chaque Organisateur en matière d'emballage, de transport et de convoiement des Œuvres Communes.

Les contrats avec la ou les entreprises chargées du transport des œuvres seront passés par FundaciónMAPFRE selon les règles de publicité et de mise en concurrence applicables en la matière conformément aux dispositions législatives ou réglementaires, nationales et/ou communautaires en vigueur dans le pays de chaque Organisateur.

Fundación MAPFRE et la Ville/musée Granet travailleront en collaboration sur la préparation du cahier des charges de la consultation transport. La Ville/musée Granet versera la somme de 10 000 €TTC à Fundación MAPFRE pour couvrir les frais de gestion de la consultation, incluant les œuvres prêtées à la Ville/musée Granet seulement. La Ville/musée Granet procédera à un virement de fonds à l'attention de Fundación MAPFRE début juin 2018 d'un montant correspondant au coût d'emballage, transport depuis les prêteurs jusqu'à la Ville/musée Granet et convoiement de l'ensemble des prêts présentés au musée Granet, précédemment établi par les parties, et incluant la somme forfaitaire de 10 000 € TTC ci-dessus mentionnée. 50% des frais afférents à la fabrication des caisses et emballages fabriqués pour les Œuvres Communes seront remboursés à la Fundación MAPFRE par la Ville/musée Granet à l'issue de la présentation de l'exposition à Barcelone en juin 2018.

Les Organisateurs font leur possible pour avoir un minimum de convoyeurs en tenant compte des exigences des prêteurs, et avec, si possible, pas plus d'un convoyeur par transport.

Chaque Organisateur assume l'intégralité des frais afférents à ses obligations résultant du présent article.

6.1 – Obligations de la Ville/musée Granet

La Ville/musée Granet est responsable de l'organisation des opérations suivantes, en concertation avec Fundación MAPFRE, qui réglera la facture au prestataire retenu et sera remboursée par la Ville/musée Granet :

- le transport des Œuvres Communes des lieux d'enlèvement indiqués par les prêteurs jusqu'à la Ville/musée Granet, déballage et remballage compris, et les frais de convoiement afférents,
- Remballage des œuvres communes à la fin de l'exposition à Aix. La part afférent à aux œuvres présentées à Aix seulement sera remboursée en totalité à la Fundación MAPFRE .
- les frais de convoiement afférents à la fin de l'exposition à Aix-en-Provence et du transfert à Barcelone. Le coût du transfert à Barcelone sera partagé à 50% avec Fundación MAPFRE. Chacune des deux institutions prendra à sa charge l'intégralité des frais d'hôtel et per diem des convoyeurs (avance faite par Fundación MAPFRE).

6.2- Obligations de Fundació MAPFRE

—Fundació MAPFRE est responsable de l'organisation des opérations suivantes, en collaboration avec la Ville/musée Granet et prend directement à sa charge :

- le transport des Œuvres Communes de la Ville/musée Granet, d'Aix-en-Provence à Fundació MAPFRE à Barcelone, et les frais des vols de convoyeurs afférents seront partagés à 50 % avec la Ville/musée Granet . Chacune des deux institutions prendra à sa charge l'intégralité des frais d'hôtel et per diem des convoyeurs (avance faite par Fundació MAPFRE.
- Le déballage des œuvres communes à Barcelone.
- Le transport des Œuvres Communes de Fundació MAPFRE à Barcelone jusqu'aux lieux d'enlèvement indiqués par les prêteurs, déballage et frais de convoiement afférents.

6.3 - Frais liés aux convoiements

Les convoyeurs surveilleront le déballage, l'installation, le décrochage et le remballage des Œuvres Communes. Ils assisteront à toutes les manipulations des Œuvres Communes. A ce titre, ils peuvent prendre toute décision (y compris le retrait d'une ou de plusieurs Œuvres Prêtées) jugée nécessaire à la bonne présentation, conservation et sécurité des Œuvres Communes.

Les frais de voyage et de séjour, y compris les frais de transport de et vers les aéroports, pour l'ensemble des convoiements entre les deux étapes seront à la charge des Organismes selon les termes suivants :

- les voyages aériens internationaux de chaque personne (plus de 5 heures) s'effectuent en classe Affaires (Business class) ;
- chaque personne bénéficie d'une allocation journalière d'un montant équivalent à 75 € (soixante quinze euros) ;
- chaque personne bénéficie d'une chambre d'hôtel de catégorie trois étoiles ou équivalente (à proximité du lieu de séjour institutions concernées), réservée par le Partenaire, avec petit déjeuner, services et taxes y afférents.

En cas de transport par camion, les frais d'hôtel, de repas et de route pendant la durée du voyage sont à la charge des Organismes.

ARTICLE 7 - ASSURANCE DES ŒUVRES

Le présent article fixe les obligations incombant à chaque Organisme en matière d'assurance des Œuvres Communes.

Les contrats avec les courtiers d'assurances et/ou les compagnies d'assurance sont

passés selon les règles de publicité et de mise en concurrence applicables en la matière conformément aux dispositions législatives ou réglementaires nationales en vigueur dans le pays de chaque Organisateur.

Dans tous les cas, la signature du constat d'état constitue le point de départ et la fin de la responsabilité de chaque Organisateur en matière d'assurance.

7.1 - Étendue de la garantie

Sauf exigence différente des prêteurs, les Œuvres Communes sont couvertes par une assurance commerciale et/ou par la garantie d'État des Organisateurs :

- a) en valeur agréée,
- b) tous risques, de clou à clou,
- c) avec clause de non-recours contre les Organisateurs ainsi que contre toute personne apportant son concours à la réalisation de l'Exposition, transporteurs ou emballeurs, à condition que cette clause de non-recours ne s'applique pas en cas de malveillance, dol ou faute lourde,
- d) la dépréciation de valeur en cas de sinistre étant comprise dans la garantie et donnant lieu à indemnité,
- e) et, si les prêteurs en font la demande, la couverture du risque terrorisme en séjour.

7.2 - Répartition des obligations d'assurance entre les Organisateurs

Il est précisé que les dépenses liées à l'assurance sont prises en charge par les Organisateurs suivant les principes de répartition mentionnés ci-dessous.

a) Obligations de la Ville/musée Granet

Elle se charge de l'assurance des Œuvres Communes:

- à partir du constat d'état établi à l'emballage des Œuvres Communes au lieu indiqué par les prêteurs,
- pendant le transport entre le lieu indiqué par les prêteurs et la Ville/musée Granet,
- pendant toute la durée du séjour des Œuvres communes à la Ville/musée Granet jusqu'à l'établissement du constat d'état avant le départ d'Aix-en-Provence

b) Obligations de Fundació MAPFRE

Fundació MAPFRE se charge de l'assurance des Œuvres Communes:

- à partir de la signature des constats d'état au moment du remballage des Œuvres Communes à la Ville/musée Granet
- pendant le transport de Aix-en-Provence à Barcelone
- pendant toute la durée du séjour à Fundació MAPFRE,
- jusqu'au retour chez les prêteurs.

Les frais seront partagés à parts égales entre Fundació MAPFRE et la Ville/musée Granet pour le transport Aix-en-Provence - Barcelone.

Les œuvres prêtées à une seule des deux étapes seront couvertes de clou à clou et en totalité par l'Organisateur concerné.

7.3 - Assurances souscrites directement par les prêteurs

Les primes des assurances directement souscrites par les prêteurs sont facturées par les assureurs des prêteurs à chaque Organisateur conformément aux principes de répartition fixés à l'article 7.2 du présent contrat. A cette fin, les Organisateurs communiqueront toutes instructions nécessaires aux prêteurs et/ou à leurs assureurs.

Par exception à ce qui précède, si ces primes étaient facturées par les prêteurs à l'un seulement des Organisateurs pour les deux étapes, leur montant total est avancé par l'Organisateur ainsi facturé puis réparti à parts égales entre les Organisateurs exposant l'Œuvre Commune lors des comptes finaux.

7.4 – Sinistres

a - Dommage ou perte

Si une Œuvre Commune est endommagée ou perdue pendant le transport ou le séjour dans une Etape, l'Organisateur responsable de l'œuvre en application du présent Contrat, en informe immédiatement par écrit l'autre Organisateur, l'assureur, ainsi que le prêteur de l'œuvre.

b - Situation d'urgence

Aucune restauration ou intervention ne peut être entreprise sur une œuvre sans l'autorisation préalable écrite du prêteur de l'œuvre, excepté en cas d'urgence afin d'éviter que l'œuvre ne se détériore davantage.

En un tel cas d'urgence, l'Organisateur qui fait réaliser la restauration ou l'intervention, en informe immédiatement l'autre Organisateur, l'assureur, ainsi que le prêteur de l'œuvre.

ARTICLE 8 – INSAISSABILITÉ

Si les prêteurs le demandent, chaque Organisateur fait les démarches pour obtenir, si la législation de son pays le prévoit, une garantie légale ou réglementaire d'insaisissabilité des œuvres sur son territoire, celle-ci devant être délivrée ou publiée au plus tard trois (3) mois avant l'ouverture de l'Exposition dans son Étape.

ARTICLE 9 - MENTION DE LA COORGANISATION

La mention de co-organisation suivante, accompagnée des logos correspondants, doit figurer à l'entrée de l'Exposition, dans toute publication et sur tous supports d'information et de communication (promotion, publicité) relatifs à l'Exposition: «Exposition co-organisée par la Ville/musée Granet et la Fundación MAPFRE »

L'ordre des noms des Organisateurs peut être interverti.

Les noms des Organisateurs doivent, dans la mesure du possible, chacun apparaître en entier sur une seule ligne.

Par exception à l'alinéa 1er du présent article et pour des raisons de lisibilité, la mention de co-organisation peut être remplacée par les seuls logos des Organisateurs sur les affiches, affichettes, bâches extérieures et tout autre élément de signalétique.

La mention de co-organisation est suivie, le cas échéant, de la mention et/ou des logos du/des mécène(s)/parrain(s).

La mention d'éventuels partenariats médias doit être distincte de celle des Organisateur(s) et du/des mécène(s)/parrain(s).

ARTICLE 10 - PROMOTION, PRESSE ET SITE INTERNET

Chaque Organisateur produit son propre matériel promotionnel en respectant les exigences des prêteurs indiquées sur les formulaires de prêt et en tenant compte des critères stipulés dans la lettre accord signée avec le musée Picasso Paris dans le cadre de l'opération Picasso Méditerranée.

Le cas échéant, chaque Organisateur fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des auteurs ou ayants droit des œuvres pour toute reproduction ou représentation de celles-ci en relation avec l'Exposition dans son Étape.

La presse est encouragée par chaque Organisateur à mentionner les autres étapes de l'exposition.

ARTICLE 11 - CATALOGUE / PRODUITS COMMERCIAUX

La Fundación MAPFRE se charge de l'édition du catalogue de l'Exposition et travaille avec l'éditeur Somogy pour la version française du catalogue.

La Ville/musée Granet achètera 1000 exemplaires de la version française du catalogue au prix de 25 € TTC /ouvrage et l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence en achètera 1 000 exemplaires du même ouvrage en français au prix de 25 € TTC/ouvrage pour mise en vente à la boutique du musée Granet. Ce catalogue sera mis en vente au prix de 35€ TTC.

Le format du catalogue sera conforme aux critères stipulés dans la lettre accord co-signée par la Ville/musée Granet et Fundación MAPFRE avec le musée Picasso Paris dans le cadre de l'opération Picasso Méditerranée.

Les affiches, cartes postales et autres produits dérivés de l'Exposition feront, le cas échéant, l'objet de contrats séparés.

ARTICLE 12 - PRESSE ET COMMUNICATION

12.1 - Chacun des deux Organisateur(s) organisera une visite de presse pour recevoir les médias et présenter l'Exposition avant l'inauguration.

12.2 - Tous les éléments publiés en relation avec l'Exposition doivent inclure le crédit : «Exposition organisée par Fundación MAPFRE, Madrid, et la Ville d'Aix-en-Provence/musée Granet »

12.3 - Il sera donné aux noms de Fundación MAPFRE et Ville /musée Granet un traitement et une visibilité égale dans toutes les conférences de presse et communiqués de presse. Les logos des deux Organisations auront un traitement égal dans tous les supports destinés aux médias ou au grand public.

12.4 La Ville/musée Granet et la Fundación MAPFRE se transmettront trois exemplaires de tous les documents imprimés et une copie de chaque coupure de presse une fois l'exposition terminée. Il fournira également des photographies numériques de l'exposition.

12.5- Chaque Organisateur est responsable du graphisme des différents éléments de publicité régulièrement utilisés dans ses expositions. Chaque organisateur fournira à l'autre une copie de ses documents.

12.6 - Le communiqué de presse doit inclure la ligne de crédit. Dans le premier paragraphe les co-organisateurs doivent être mentionnés, mais la ligne de crédit officielle n'est pas nécessairement incluse dans le premier paragraphe.

13 - VERNISSAGE

13.1 - Chaque organisateur concevra le carton d'invitation du vernissage de l'exposition en son lieu. Avant de l'imprimer, chaque organisateur fournira à l'autre une copie en format PDF pour validation de l'image institutionnelle (le logo et des crédits).

13.2-La Ville/musée Granet fournira à Fundación MAPFRE 50 cartons d'invitation et Fundación MAPFRE fournira 50 cartons d'invitation à la Ville/musée Granet.

ARTICLE 14 – MÉCÉNAT

Chaque Organisateur recherche et négocie de manière indépendante des mécénat(s)/parrainage(s) destinés à soutenir l'Exposition dans son Etape et peut mentionner son/ses mécène(s)/parrain(s) sur certains ou tous ses documents de communication et publications.

ARTICLE 15 – CONDITIONS FINANCIERES

15.1 - Modalités de répartition des frais entre les Organisateurs

a) Frais partagés

Les parties partageront les frais indiqués dans le présent contrat et dans l'annexe B, qui contient un *Tableau de répartition des frais partagés* qui indique la partie qui avance chaque frais et quand elle doit être remboursée par l'autre.

Les frais qui ne figurent pas expressément au contrat sont considérés comme étant à la charge de l'Organisateur responsable des opérations y afférentes et décrites dans l'ensemble de ce contrat.

b) Frais locaux

Chaque Organisateur accueillant l'Exposition dans son Etape prend à sa charge exclusive :

- 1.- les frais afférents aux œuvres présentées et/ou demandées uniquement dans son Etape ;
- 2.- les frais suivants :
 - frais de restauration ou bichonnage des œuvres prêtées à un seul lieu
 - assurance des œuvres prêtées à un seul lieu
 - frais per diem et hôtel des convoyeurs
 - stockage des caisses sur site ;
 - mise à disposition d'engins de levage et/ou grutage sur site ;
 - installation et désinstallation des œuvres ;
 - conception et réalisation (montage et démontage) de la scénographie de l'Exposition (y compris les honoraires du maître d'œuvre) ;

- personnel de surveillance, caisse et vestiaire ;
- inauguration ;
- promotion et publicité ;
- autres frais sur place
- les frais liés aux assurances conformément à l'article 6.2 ci-avant.

15.2 - Recettes et pertes financières

Chaque Organisateur conserve l'intégralité des recettes encaissées dans son Étape.

Aucun Organisateur n'est responsable des pertes financières de l'autre Organisateur et il n'est demandé à aucun Organisateur de compenser les pertes ou le déficit de l'autre Organisateur.

ARTICLE 16 – INTÉGRALITÉ ET MODIFICATION DU CONTRAT

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Organisateurs relative à son objet et annule tout accord écrit ou oral précédent.

Toute modification apportée au présent Contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les Organisateurs.

ARTICLE 17 – GARANTIES

Chaque Organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par ses prestataires les termes des accords de prêt et les exigences particulières des prêteurs relatives aux Œuvres Communes.

Chaque Organisateur est seul responsable de l'organisation et de la réalisation de l'Exposition dans son Etape ainsi que des Œuvres Communes dont il a la garde aux termes du présent contrat.

En conséquence, chaque Organisateur garantit l'autre Organisateur contre tout recours, réclamation ou action qui serait intenté par un prêteur ou tout autre tiers, en relation avec l'organisation et la réalisation de l'Exposition dans son Etape et, notamment, du fait du non respect par lui desdits termes ou exigences particulières ou, plus généralement, du fait d'un dommage (perte, vol, détérioration totale ou partielle, etc.) subi par l'œuvre lorsque ledit Organisateur ou ses prestataires en ont la garde aux termes du présent contrat.

ARTICLE 18 - RESILIATION – FORCE MAJEURE

18.1 - Dans le cas où l'un des Organisateurs décide d'annuler, pour quelque motif que ce soit, la présentation de l'Exposition dans son Etape, il a la faculté de résilier le présent Contrat, sans formalité judiciaire, sous réserve d'une notification écrite adressée à l'autre Organisateur avec un préavis de trente (30) jours.

En cas de résiliation à ce titre, l'Organisateur à l'initiative de la résiliation réglera à l'autre sa quote-part des frais partagés encourus jusqu'à la date de prise d'effet de ladite résiliation, selon la clé de répartition définie à l'Article 15 du présent Contrat et sur présentation d'un décompte détaillé des frais partagés, accompagné sur demande des justificatifs correspondants.

18.2 - Dans l'hypothèse où l'Exposition devrait être annulée totalement ou partiellement du fait d'un cas de force majeure, chacun des Organisateur aura la faculté de résilier le Contrat immédiatement et sans formalité judiciaire, sans indemnité ni recours, en notifiant dans les meilleurs délais par écrit la résiliation aux autres Parties. Les Parties conviendront, d'un commun accord, d'un règlement équitable des frais encourus à la date de la notification prévue ci-dessus.

18.3 - En cas de manquement par l'une des Parties à l'un quelconque des termes du présent Contrat, l'autre Partie a la faculté de résilier le présent Contrat immédiatement et sans formalité judiciaire, aux torts exclusifs de la Partie défaillante, si ledit manquement n'est pas régularisé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception, par la Partie défaillante, d'une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 19 - LOI DU CONTRAT ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent contrat est régi par le droit espagnol.

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution, de la validité ou de la cessation de la présente convention, les Organisateur conviennent de rechercher à l'amiable le règlement de tout litige, préalablement à la saisine de tout tribunal. En cas d'échec de la négociation amiable, attribution de juridiction est donnée aux tribunaux compétents de Madrid, Espagne.

ARTICLE 20 - ANNEXES AU CONTRAT

Sont annexés au présent Contrat et en font partie intégrante, les documents ci-après énumérés :

- Annexe A : Liste prévisionnelle des Œuvres Communes ;
- Annexe B : Tableau de répartition des frais partagés.

Fait à Aix en Provence, le
En deux (2) exemplaires

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
/musée Granet
Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

Pour Fundación MAPFRE
Pablo Jimenez Burillo

Annexe 1 de l'avenant


A. Partage des frais de l'itinérance pour les oeuvres prêtées présentées dans les 2 étapes et présentées en un seul lieu			Avance des frais	Remboursement de frais avancés
FRAIS	MUSÉE GRANET	FUNDACION MAPFRE		
Honoraires du commissaire Aurélie Verdier	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Honoraires des Assistantes du commissaire (Isis Jourda et Marie Merio)	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Frais de voyage après accord des co-organisateurs de Aurélie Verdier et assistantes de commissaire en 2017 et 2018	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Oeuvres Communes aux deux étapes				
Fabrication des caisses	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Regroupement et emballage	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Fees, Restaurations, encadrages, bichonnage et dépolissage	50 %	50 %	MUSÉE GRANET	février 2019
Transport de lieux d'enlèvement indiqués par les prêteurs jusqu'à Aix	100 %		FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Vols "Prêteurs"-Aix- "Prêteurs" et séjour à Aix des convoyeurs lors du déballage des oeuvres prêtées aux deux étapes	100 %		FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Assurances des Œuvres Communes pour leurs transports de Prêteurs à Aix et la durée de l'exposition à Aix	100 %		MUSÉE GRANET	
Remballages des œuvres communes à Aix	100 %		FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Vols de convoyeurs lors du remballage à Aix et déballage à Barcelone des oeuvres prêtées aux deux étapes	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Séjour des convoyeurs à Aix		100 %	FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Transfert des oeuvres communes de Aix à Barcelone	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Séjour des convoyeurs à Barcelone	100 %		FUNDACION MAPFRE	
Assurances des Œuvres Communes pour leurs transports de Aix à Barcelone	50 %	50 %	FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Déballage et emballage des oeuvres Communes à Barcelone		100 %	FUNDACION MAPFRE	
Assurances des Œuvres Communes pour la durée de l'exposition à Barcelone et le transport de retour au lieux indiqués par les prêteurs		100 %	FUNDACION MAPFRE	
Transport aux lieux indiqués par les Prêteurs depuis Barcelone		100 %	FUNDACION MAPFRE	
Oeuvres seulement prêtées à Aix				
Fabrication des caisses	100 %		FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Regroupement et emballage	100 %		FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Fees, restaurations, encadrages	100 %		MUSÉE GRANET	
Transports des Œuvres Prêtées de Prêteurs à Aix	100 %	-	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Vols "Prêteurs"-Aix- "Prêteurs" et séjour à Aix des convoyeurs lors du déballage des œuvres prêtées	100 %	-	FUNDACION MAPFRE	début juin 2018
Assurances des Œuvres Prêtées pour leurs transports de prêteurs à Aix et la durée de l'exposition à Aix	100 %	-	MUSÉE GRANET	
Transports des Œuvres Prêtées de Aix aux prêteurs	100 %		FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Vols "Prêteurs"-Aix- "Prêteurs" et séjour à Aix des convoyeurs lors du réemballage des Œuvres Prêtées	100 %		FUNDACION MAPFRE	octobre 2018
Assurances des Œuvres Prêtées pour leurs transports de Aix aux prêteurs	100 %		MUSÉE GRANET	
Oeuvres seulement prêtées à Barcelone				
Fabrication des caisses		100 %	FUNDACION MAPFRE	
Regroupement et emballage		100 %	FUNDACION MAPFRE	








Fees, restaurations, encadrages		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Transports des Œuvres Prêtées de Preteurs à Barcelone		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Vols "Prêteurs"-Barcelone- "Prêteurs" et séjour à Barcelone des convoyeurs lors du déballage des Œuvres Prêtées		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Assurances des Œuvres Prêtées pour leur transport de prêteurs à Barcelone et la durée de l'exposition à Barcelone		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Transports des Œuvres Prêtées de Barcelone aux prêteurs		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Vols "Prêteurs"-Barcelone- "Prêteurs" et séjour à Barcelone des convoyeurs lors du ré emballage des Œuvres Prêtées		100 %	FUNDACIÓN MAPFRE
Assurances des Œuvres Prêtées pour leurs transports de Barcelone aux prêteurs	-	100 %	FUNDACIÓN MAPFRE







Annexe 1 de l'avenant








A. Partage des frais du catalogue				
	MUSEE D'ORSAY	FUNDACION MAPFRE	Fine Arts Museums of San Francisco de Young	Avance des frais
Fee d'auteurs pour le 3 éditions	1/3	1/3	1/3	Musée d'Orsay
Traduction à chaque langage	100 %	100 %	100 %	
Edition de chaque édition	100 %	100 %	100 %	
Droits de reproduction pour le 3 éditions	1/3	1/3	1/3	Musée d'Orsay







Photogravure (cela dépend des formats des chaque catalogue)

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
289		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Portrait d'Apollinaire</i>		FPT/P 1924/01	encre et gouache sur papier	31 x 20	Collection particulière	Allemagne	Cologne
324		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Points</i>	1949	PIC 164	huile sur toile	46 x 38,5	Collection particulière	Allemagne	Trebbin
325		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Six Points</i>	1949	PIC 54	huile sur carton	55 x 47	Collection particulière	Allemagne	Trebbin
326		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Les Points</i>	1952	PIC 149	huile sur toile	44,2 x 36,2	Collection particulière	Allemagne	Trebbin
17		validé	Barcelone	Francis	Picabia	<i>L'Aile</i>	Vers 1922		encre et aquarelle	62,5 x 47,5	Collection particulière	Belgique	Anvers
206		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Barcelone</i>	1927-1928		gouache sur carton	87 x 75,5	Collection particulière	Belgique	Bruxelles
258		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Autoportrait</i>	1940		huile sur carton	83x72	Collection particulière	Belgique	Bruxelles








N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
259		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Tête (féminine)</i>	1941-1942		huile sur carton	36,3x33,3	Collection particulière	Belgique	Bruxelles
260		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Composition abstraite</i>	Vers 1949				Collection particulière	Belgique	Bruxelles
318		accordé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Buste</i>	23 août 1971	Inv. 13797	huile sur toile	92 x 73	Collection particulière	Belgique	Bruxelles
335		accordé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Composition aux rayures noires</i>	Non daté (été 1922)	12300	huile sur toile	14 x 22 cm	Collection particulière	Belgique	Bruxelles
19		accordé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Andalouse (Espagnole à la mantille)**</i>	Juin-novembre 1917	MPB 110004	huile et fusain sur toile	116 x 89	Museu Picasso	Espagne	Barcelone
20		accordé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Mme Canals** [Benedetta Bianco]</i>	1905	MPB 4266	huile et fusain sur toile	90 x 70	Museu Picasso	Espagne	Barcelone
176		accordé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Blanquita Suarez</i>	Juin-juillet 1917	MPB 110.013	huile sur toile	73,3 x 47	Museu Picasso	Espagne	Barcelone


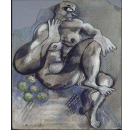


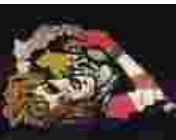



N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
170		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Espagnole</i>	1922	FM000311	aquarelle et crayon sur papier	64,5 x 59	Fundación Mapfre	Espagne	Madrid
21		accordé	Barcelone	Francis	Picabia	<i>L'espagnole</i>	1917-1920 (ou 1920-1926 datation Comité Picabia)	410/1995	aquarelle et crayon sur papier	25 x 22	Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia	Espagne	Madrid
156		accordé	Aix	Francis	Picabia	<i>Brouette</i>	ca. 1922	AD00296	gouache et encre sur carton	80 x 54,5	Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia	Espagne	Madrid
288		accordé	Aix et Barcelone	Francis	Picabia	<i>Imperio Argentina</i>	1940-1941	AD00251	huile sur carton	64 x 53	Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia	Espagne	Madrid
24		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>Embarras (Apuro) (Predicament)</i>	1914	r. 703 (1982.41)	aquarelle et crayon sur papier contrecollé sur carton	53,8 x 64,7	Museo Thyssen-Bornemisza	Espagne	Madrid
189		accordé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Portrait d'André Breton, profil de trois quart</i>	1923	MPM1.82	Estampe, pointe sèche sur cuivre	Papier : 27 x 17,5 Planche : 15 x 10	Museo Picasso Málaga. Depósito Christine Pauplin de Ruiz-Picasso	Espagne	Malaga
239		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Bouteille et violon sur une table</i>	3 décembre 1912, ou plus tard	ACC. #86.275	Papier journal découpé et collé, fusain sur papier	61x46,5cm	New Orleans Museum of Art	Etats-Unis	New Orleans




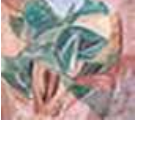



N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
47		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Portait de Breton pour les Champs magnétiques de Breton et Soupault (frontispice)</i>	1919, Paris	RLPF 877 (BK / 2e édition de l'ouvrage)	encre sur papier		Collection particulière	Etats-Unis	New York
30		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Paysage, coucher de soleil</i>	La Rue-des-Bois, août 1908		black chalk under gouache and watercolor on paper laid on canvas	62,5 x 48	Collection particulière	Etats-Unis	New York
312		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Décaveuse</i>	1922	BL 2010.02	Aquarelle sur carton	83 x 71	Collection particulière	Etats-Unis	New York
299		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Chariot</i>	Vers 1922-1923	2016.214 GOT	aquarelle, encre de Chine et crayon sur papier	59 x 70	Collection particulière	Etats-Unis	Palo Alto
165		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>La procession, Séville</i>	1912	1997.43.1	Huile sur toile	121,9 x121,9	National Gallery of Art	Etats-Unis	Washington D.C.
11		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Les Trois Grâces</i>	1924-1927		ripolin et matériaux mixtes sur carton		Collection particulière	Etats-Unis	Philadelphie
342		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Composition</i>	1949	86.1.98	Huile sur carton		Musée Bibliothèque PAB	France	Alès









N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
343		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Cherchez d'abord votre Orphée</i>	1948	86.1.94	Huile sur toile		Musée Bibliothèque PAB	France	Alès
344		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Déclaration d'amour</i>	1949	86.1.93	Huile sur carton		Musée Bibliothèque PAB	France	Alès
345		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Matador</i>	v. 1926-27	86.1.103	encre et aquarelle sur papier	20,5 x 13,2	Musée Bibliothèque PAB	France	Alès
37		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Passe de Cape</i>	1956	DHK.002.1.10	Huile sur toile	60 x 73	Musée d'art moderne de Belfort Mairie de Belfort Service des Musées	France	Belfort
297		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Verre</i>	1914	MG 2012-4-1	Papier collé, épinglé, gouache et fusain sur papier vergé	27 x 25	Musée de Grenoble	France	Grenoble
42		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Tauromachie</i>	1912		huile sur toile	72x 90	Collection particulière	France	Paris
50		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Espagnole</i>	1901 (1902-1903?) [daté 1901 sur le châssis]		huile sur toile		Collection particulière	France	Neuilly-sur-Seine
168		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Portrait de Max Jacob lauré</i>	1928	MO 64 1423	crayon graphite et fusain sur papier	27,8 x 20,8	Musée des Beaux Arts	France	Orléans
349		validé	Barcelone	Julio	Villani	<i>Danse de Saint-Guy</i>	2008		Ficelle, carton et encre dans un cadre de bois	130 x 110	Collection particulière	France	Paris










N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
300		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Paris</i>	1912		huile sur toile	73 x 92	Collection particulière	Belgique	Boisfort
164		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Femme à l'ombrelle</i>	Vers 1924-1925		Ripolin sur toile	92 x 73	Collection particulière	France	Paris
298		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Espagnole, peigne brun</i>	Vers 1921-1925		aquarelle et crayon sur papier	62 x 44	Collection particulière	France	Paris
51		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Jeune fille</i>	1920		encre sur papier	28 x 22,3	Collection particulière	France	Paris
169		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Espagnole</i>	1926 ?		aquarelle sur papier		Collection particulière	France	Paris
281		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Portrait de Louis Vauxcelles</i>	Barcelone, 1917		Dessin à la plume sur papier		Collection particulière	France	Paris
256		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>Femme aux allumettes (I)</i>	1924-1925		huile et ripolin sur toile avec allumettes, épingles à cheveux, pièces et pince à cheveux		Collection particulière	France	Paris










N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
257		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>La Femme au monocle</i>			huile, Ripolin et crayon sur carton	105 x 75 cm	Collection particulière	France	Paris
177		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Port de Naples</i>	1912		huile sur toile	91 x 73	Collection particulière	France	Paris
41		accordé	Aix et Barcelone	Francis	Picabia	<i>Portrait d'Apollinaire (irritable poète)</i>	1917-1918		Aquarelle et encre sur papier	58 x 45,7	Collection particulière	France	Paris
166		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Portrait de Satie</i>	Vers 1924		crayon sur papier	24 x 19	Collection particulière	France	Paris
352		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Révérences</i>	c.1913		Gouache, aquarelle et mine de plomb sur carton		Collection particulière	France	Paris
353		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Sans titre (La Paysanne)</i>	ca. 1940-1942		Huile sur toile	45 x 37.8	Collection particulière	France	Paris
54		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Femme au chapeau</i>	[1935]	AM 4393 P	Huile sur toile	60 x 50 cm	MNAM – Centre Georges Pompidou	France	Paris








N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
59		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>Tabac-Rat</i>	1919 / 1949	AM 1988-40	Assemblage Ficelles, encre sur carton, assemblés dans un cadre	104,4 x 84,7	MNAM – Centre Georges Pompidou	France	Paris
60		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Le Rechré</i>	[1925-1927]	AM 3059 P	gouache et encre de chine sur carton	103,3 x 74,1 cm	MNAM – Centre Georges Pompidou	France	Paris
283		validé	Aix	Francis	Picabia	<i>New York</i>	1913	AM 1974-111	Mine graphite, gouache et aquarelle sur papier	55,8 x 75,8 cm	MNAM – Centre Georges Pompidou	France	Paris
63		accordé	Barcelone	Francis	Picabia	<i>Le surréalisme crucifié</i>	Vers 1924- 1925	AMD 942	encre et aquarelle sur papier	31,8 x 25,2	Musée d'art moderne de la Ville	France	Paris
64		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Les Amoureux (Après la pluie)</i>	Vers 1924- 1925	AMVP 3035	Ripolin sur toile	116x115	Musée d'art moderne de la Ville de Paris	France	Paris
67		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête de femme</i>	[1927-1928]	MP100	Huile et sable sur toile	55 x 55	Musée Picasso	France	Paris
68		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>L'Acrobate</i>	18 janvier 1930	MP120	Huile sur toile	162 x 130	Musée Picasso	France	Paris
69		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Femme assise au chapeau</i>	27 mai 1939	MP179	Huile sur toile	81 x 54	Musée Picasso	France	Paris







N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
72		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête de femme</i>	30 novembre 1939	MP183	huile sur papier	65 x 54	Musée Picasso	France	Paris
73		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Femme au chapeau bleu</i>	03 octobre 1939	MP181	huile sur toile	65,5 x 50	Musée Picasso	France	Paris
75		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête d'homme au chapeau de paille</i>	26 juillet 1971	MP1990-44	huile sur toile	91,5 x 73	Musée Picasso	France	Paris
76		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>L'Arbre</i>	Été 1907	MP21	huile sur toile	94 x 93,7	Musée Picasso	France	Paris
77		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Paysage lié aux « Moissonneurs » : arbres</i>	Juin 1907 – juillet 1907	MP544	Gouache et crayon graphite sur papier à dessin vergé	63 x 48 cm	Musée Picasso	France	Paris
78		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Paysage aux deux figures</i>	Automne 1908	MP28	huile sur toile	60 x 73	Musée Picasso	France	Paris
79		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête d'homme</i>	Automne 1908	MP25	Gouache sur bois	27 x 21,3	Musée Picasso	France	Paris

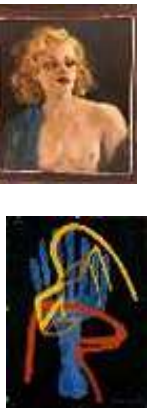




N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
80		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête</i>	Début 1913	MP371	Papiers d'emballage vélin calandrés noir et brun découpés, collés et épinglés sur papier vergé filigrané « Ingres 1871 », fusain huilé et craie blanche	61,8 x 47	Musée Picasso	France	Paris
84		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Élément d'étude pour « Portrait de jeune fille » : ampoule</i>	1914	MP397 (a)	Huile sur papier et calque découpé	15 x 8,5	Musée Picasso	France	Paris
353		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Élément d'étude pour « Portrait de jeune fille » : ampoule</i>	1914	MP397 (b)	Gouache et huile sur papier vélin blanc découpé	12 x 7,5	Musée Picasso	France	Paris
354		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Élément d'étude pour « Portrait de jeune fille » : ampoule</i>	1914	MP397 (c)	Crayon graphite recto-verso sur papier découpé et collé	10 x 5,8	Musée Picasso	France	Paris
85		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Bouteille de vin et dé</i>	printemps 1914	MP380	Huile, gouache et crayon graphite sur papier vélin brun à texture toilée découpé et épinglé sur papier vergé blanc filigrané « Ingres 1871 », fusain et crayon Conté	49 x 43	Musée Picasso	France	Paris
86		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Portrait de Jacques Doucet</i>	[1915]	MP771 (r)	Crayon Conté sur papier à dessin vergé	31,3 x 24,2	Musée Picasso	France	Paris
87		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Portrait de Dora Maar</i>	23 novembre 1937	MP166	huile sur toile	55,3 x 46,3	Musée Picasso	France	Paris
89		accordé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Portrait de Max Jacob</i>	1915	MP 1998-307	crayon graphite sec sur papier vélin	32,6 x 24,8 cm	Musée Picasso	France	Paris

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
90		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Portrait de Guillaume Apollinaire</i>	1916	MP 1997-4	crayon graphite sur papier vélin beige	31 x 23 cm	Musée Picasso	France	Paris
92		accordé	Aix	Pablo	Picasso	Portrait d'André Breton de trois quart	30/10/1923	MP2086	Pointe sèche sur cuivre. Épreuve sur papier Japon ancien, après l'aciérage de la planche, tirée par Delâtre, signée	37,9 x 28,3 cm	Musée Picasso	France	Paris
94		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Portrait d'homme barbu accoudé à une sellette</i>	1920	MP912	Crayon graphite sur esquisse au fusain estompé sur papier à dessin chiné bleu gris	48,2 x 39,1	Musée Picasso	France	Paris
97		accordé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Portrait d'Auguste Renoir, d'après une photographie</i>	1919-1920	MP913	Crayon graphite sur esquisse au fusain estompé sur papier à dessin vélin Whatman	61,3 x 49,2	Musée Picasso	France	Paris
98		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Le Ménage Sisley d'après « Les fiancés » d'Auguste Renoir</i>	Fin 1919	MP868	Crayon graphite sur papier à dessin vergé	31,1 x 23,8	Musée Picasso	France	Paris
99		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Guitare</i>	Printemps 1926	MP87	Cordes, papier journal, serpillière et clous sur toile peinte	96 x 130	Musée Picasso	France	Paris
100		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Les Amoureux</i>	1919	MP62	huile sur toile	185 x 140 cm	Musée Picasso	France	Paris
101		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Crucifixion</i>	[1915 - 1918]	MP772	Crayon graphite sur papier à dessin vélin Progress	35,6 x 26,7 cm	Musée Picasso	France	Paris
102		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Paysage de Juan-les-Pins</i>	Été 1920	MP68	huile sur toile	52 x 70	Musée Picasso	France	Paris







N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
103		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Le Baiser</i>	Été 1925	MP85	huile sur toile	130,5 x 97,7	Musée Picasso	France	Paris
171		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Le Chapeau de paille au feuillage bleu</i>	01 mai 1936	MP155	Huile sur toile	61 x 50	Musée Picasso	France	Paris
172		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Le Peintre et son modèle</i>	Été 1914	MP53	Huile et crayon sur toile	58 x 55,9	Musée Picasso	France	Paris
173		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Buste d'homme écrivant</i>	7 juillet 1971	MP1990-42	Huile sur toile	100 x 81	Musée Picasso	France	Paris
174		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Dimanche</i>	03 octobre 1971	MP1990-47	huile sur toile	73 x 60	Musée Picasso	France	Paris
104		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Femme à la collerette</i>	Été 1926	MP97	huile sur toile	35 x 27	Musée Picasso	France	Paris
106		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Trois Nus</i>	Été 1923	MP985	Plume et encre de Chine sur papier à lettre à entête de l'"Hôtel du Cap d'Antibes"	27,5 x 21,6 cm	Musée Picasso	France	Paris
109		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Dormeuse</i>	1927	MP98	Huile sur toile	46 x 38	Musée Picasso	France	Paris
111		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Le Baiser</i>	12 janvier 1931	MP132	Huile sur toile	61 x 50,5	Musée Picasso	France	Paris

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
117		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Tête de femme souriante</i>	10 août 1943	MP1990-21	huile sur toile	82 x 59,5	Musée Picasso	France	Paris
121		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Femme assise</i>	12 août 1971	MP1990-45	huile sur toile	100 x 81	Musée Picasso	France	Paris
273		validé	Aix	Pablo	Picasso	<i>Bouteille de Bass</i>	printemps 1914	MP43	Tableau-relief Huile, fusain, traits au crayon, élément de bois et clou sur toile collée sur bois	23,5 x 10,5 x 1,3 cm	Musée Picasso	France	Paris
270		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Homme à la pipe attablé</i>	[1914-1915]	MP754	Crayon graphite sur papier à dessin vélin Canson	32,2 x 24,2 cm	Musée Picasso	France	Paris
269		validé	Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Homme attablé</i>	été 1914	MP745	Crayon graphite sur papier vergé	31 x 23,8 cm	Musée Picasso	France	Paris
214		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Pipe, verre et masque (Nature morte au pot)</i>	1918	H31	technique mixte	22 x 16	Collection particulière	France	Paris
323		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Composition au masque et gants</i>	1923	H65	huile sur toile	35 x 27	Collection particulière	France	Paris

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
328		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Homme</i>	14 avril 1972	H 412	huile sur toile	92 x 73	Collection particulière	France	Paris
329		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Torero à la résille II</i>	27 septembre 1970	H 366	huile sur toile	61 x 50 cm	Collection particulière	France	Paris
332		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête sur fond brun (Arlequin)</i>	8 mars 1927	H 89	huile sur toile	38 x 46 cm	Collection particulière	France	Paris
334		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Composition</i>	1922	H 56	huile sur toile	25,5 x 36 cm	Collection particulière	France	Paris
337		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Verre et pipe</i>	1918	H 39	Sable et huile sur toile (Huile et papier de verre sur toile)	27 x 35 cm	Catherine Hutin	France	Paris
292		accordé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Portrait d'Erik Satie</i>	1920-1924		épreuve lithographique intermédiaire	18 x 24	Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC)	France	Saint Germain la Blanche Herbe

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
132		validé	Aix	Frantisek	Picabia	<i>La main mystérieuse / Portrait de femme</i>	Vers 1938- 1942	55.998.7.1	huile sur panneau <u>double</u> <u>face</u>	65 x 54	Musée d'art moderne et contemporain	France	Strasbourg
304		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>En badinant</i>	1914	OM-FP-002	aquarelle et crayon sur papier		Collection particulière	Grande Bretagne	Londres
157		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Conversations I</i>	1922	T00305	aquarelle et crayon sur papier	59,5 x 72,4	Tate Modern	Grande Bretagne	Londres
244		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Le Baiser</i>	1925-1926	Inv. P/1838	huile et peinture émail sur toile, dans un cadre probablement fabriqué par Legrain sans verre ni plexiglas		Galleria Civica d'Arte Moderna et Contemporanea, Torino	Italie	Turin
141		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Sibylle aux 4 pieds</i>	1924-1927		huile sur toile		Collection particulière	Pays-Bas	Amsterdam

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
140		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Nature-morte à la mandoline</i>	1924	A 6437	huile sur toile	97,5 x 130 cm	The Stedelijk Museum Amsterdam	Pays-Bas	Amsterdam
197		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête de femme rouge 3/4 droite (Le sauvage rouge)</i>	1907	Inv. Succession 12074	Huile (gouache) sur couvercle de boîte en bois		Collection particulière	Suisse	Berne
215		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Composition aux rayures noires</i>	Dinard, 1922	12299		14 x 22 cm	Collection particulière	Suisse	Berne
133		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Jeune fille</i>	1912		huile sur toile	100 x 81	Collection particulière	Suisse	Château d'Oex
248		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Danseuse étoile sur un transatlantique</i>	1913		aquarelle sur papier	175 x 55 cm	Collection particulière	Suisse	Château d'Oex
145		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Le matador dans l'arène</i>	1941	11608	Huile sur carton	105 x 76	Musée du Petit Palais	Suisse	Genève
158		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Comptoir, bouteille et verre</i>	1922	5675	huile sur toile	45,5 x 55,7	Collection particulière	Suisse	Genève 26
339		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Tête d'homme à la pipe</i>	3 juin 1965	PP88005	huile sur toile	92 x 73	Collection particulière	Suisse	Genève 26

N°	Visuel	Etat du prêt	Etape	Prénom artiste	Nom artiste	titre	date	N° Inv	technique	Dim sans cadre en cm	Prêteur	Pays	Ville
340		validé	Aix & Barcelone	Pablo	Picasso	<i>Guitare</i>	1918	PP3092	Huile et sable sur toile	54 x 65	Collection particulière	Suisse	Genève 26
179		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Habia II</i>	ca. 1938 et ca. 1945	PICAB1643	huile sur carton (sur toile)	61 x 49,5	Collection particulière	Suisse	Henau
3		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Andalouse (Espagnole à la mantille)**</i>	1923-1926		aquarelle sur papier	63 x 44	Collection particulière	Suisse	Lausanne 25
284		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Visage sensuel sur composition abstraite (Portrait de Marlene Dietrich)</i>	1938		huile, gouache et crayon sur carton	106 x 76	Collection particulière	Suisse	Zürich
346		accordé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Femme au châle bleu</i>	Vers 1940-44		huile sur carton	76,2 x 63,4	Collection particulière	Suisse	Zürich
262		validé	Aix & Barcelone	Francis	Picabia	<i>Espagnole à la guitare</i>	Vers 1926-1927	AG0672	gouache sur carton	103 x 74,5	Collection particulière	Suisse	Zürich